

Compte rendu de la séance du 25 juin 2019

Présents : Louis PECH, Claude GUIBBERT, Bernard ALBERT, Marcel TUBAU, Daniel BARTES, Dominique CHATILLON.

Absentes : Corinne ROUQUET, Françoise PRADAL.

Absente excusée: Lucie GARCIA-CAROTENUTO.

Représentés : Luc BECARDIT par Marcel TUBAU et Michel MAUGER par Claude GUIBBERT;

Secrétaire de la séance: Daniel BARTES

Ordre du jour:

- 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019
- 2 - DECISION MODIFICATIVE AIRE DE LAVAGE
- 3 - DEVIS TRAVAUX EIFFAGE
- 4 - CONTRAT ANIMATION FÊTE DU SAMEDI 03 AOÛT
- 5 - AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Maîtrise d'oeuvre, route de Mailhac ; accepté à l'unanimité

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

VOTE **POUR : 8** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

2 - Vote de crédits supplémentaires - pouzols minervois (DE 34 2019)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-15400.00	
2313 - 107	Constructions	15400.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VOTE **POUR : 8** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

3 - TRAVAUX CHEMIN COMMUNAL (DE 35 2019)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une partie du chemin du Pech et du lotissement du Pech est très abimée par la formation de nids de poules, il serait donc judicieux de procéder à sa réfection.

Un devis est proposé par la société Eiffage Energie de Narbonne

- Terrassements préliminaires et préparation avec fourniture et pose de 4ml de bordure : 1 300.00 € HT
 - Fourniture et mise en oeuvre de bi-couche 2/6 : 629.00 € HT
- soit un total de 1 929.00 € HT, 2 314.80 € TTC

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de faire procéder au travaux de rembaïement des nids de poules avec réfection bi-couche pour un montant de 1 929.00 € HT soit 2 314.80 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société Eiffage Energie de 2 314.80 € TTC.

VOTE POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 - ANIMATION DU REPAS DU 03 AOÛT 2019 (DE 36 2019)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'association de chasse souhaiterait organiser un repas des chasseurs le samedi 03 août 2019 sur la place du monument.

L'AICA de Pouzols sollicite la commune afin que cette dernière prenne en charge l'animation musicale.

Cette animation serait réalisée par le groupe DUO - EPSYLON pour un montant de 500,00€.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de prendre en charge l'animation du samedi 03 août 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer le devis du groupe DUO - EPSYLON pour un montant de 500.00€.

VOTE POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 - Maîtrise d'oeuvre - route de Mailhac (DE 33 2019)

La commune de Pouzols-Minervois souhaite aménager l'entrée de l'Agglomération située route de Mailhac.

En effet, les objectifs généraux recherchés dans le cadre de cette opération sont ;

- assurer un traitement qualitatif des entrées d'agglomération ;
- apaiser et maîtriser les vitesses ;
- limiter l'impact du projet sur l'environnement, tant en phase chantier que tout au long de sa durée de vie (bruit, matériaux, imperméabilisation sols et gestion des eaux de ruissellement, etc.).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a consulté deux cabinets d'études pour la mission de maîtrise d'oeuvre.

- Cabinet d'études René GAXIEU pour un montant de 21 250 € HT
- CETUR Ingénierie pour un montant de 4 800 € HT

Le Conseil Municipal décide de retenir CETUR Ingénierie pour un montant de 4 800 € HT soit de 5 760 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs de ce dossier,

VOTE POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'éventuelle création d'une association de Monsieur LAMBERT.